

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE GRAND-FOUGERAY  
SÉANCE DU 11 DECEMBRE**

L'an deux mil vingt-trois le onze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-FOUGERAY, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du conseil, après convocation légale en date 5 décembre 2023, sous la présidence de Mme Nadine DREAN, Maire.

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Nadine DREAN, Maire

**MEMBRES PRÉSENTS :**

Mme Nadine DRÉAN - M Joël JUTEL - M Christophe PLOTEAU - Mme Céline HUNAULT - M Pierre JOUADE - Mme Carole GUIBERT - M Jean-Marie LOUAPRE - M. Cédric FLOCZEK - M. Mikaël GICQUEL - Mme Cathy GUILLOIS - Mme Anne CAVE - M Norbert JANVIER - M. Thomas SAUMONNEAU - M. Thierry MOREAU - Mme Marie-Anne BIORET ALEXANDRE - FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

**MEMBRES EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :**

Mme Valérie JOURDAN, absente excusée, a donné procuration à M Joël JUTEL.  
Mme Aurélie BEAUCHENE, absente excusée, a donné procuration à Mme Cathy GUILLOIS  
Mme Charlene GUINEL, absente excusée, a donné procuration à M. Mikaël GICQUEL

**MEMBRES ABSENTS :**

M. Erwan JAMET

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

M. Mikaël GICQUEL a été élu secrétaire de séance, à l'unanimité.  
Approbation du procès-verbal de séance en date du 20 novembre 2023, à l'unanimité.

**MODIFICATION DE L'ORDE DU JOUR :**

Ajout des points suivants :

- Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2023-2028 – Etude pour la structuration des mobilités et le développement des mobilités douces et actives – Plan Communal de Déplacements, **à l'unanimité.**
- Modification du tableau des effectifs, **à l'unanimité.**

**DÉCISIONS DU MAIRE :**

RAS

**DÉLIBÉRATION N°2023-85 : Acquisition de foncier – rue de Launay Saint Gilles**

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 précitée,

L'office notariale NOTA BENE nous a informé, à l'occasion d'un bornage des parcelles appartenant aux conjoints BLAIN, sises à Launay Saint Gilles que des ouvrages publics (fossé notamment) étaient situés sur leur propriété. Ces parcelles sont grevées de servitude de passage au profit des terrains voisins.

Considérant qu'il paraît opportun de régulariser le tracé de la rue Saint Gilles en acquérant 43 m2 au prix d'un euro.

**Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

D'ACQUERIR les parcelles suivantes sises Rue de Launay Saint Gilles à Grand-Fougeray appartenant à Mme Françoise BLAIN et M Jean-Jacques BLAIN ou à toute entité se substituant à eux :

Parcelle cadastrée section AB n° 766 d'une surface de 32 m2

Parcelle cadastrée section AB n° 816 d'une surface de 5 m2

Parcelle cadastrée section AB n° 817 d'une surface de 6 m2

Soit une superficie totale de 43 m2 au prix d'1 € pour lesdites parcelles, conformément au plan annexé, les frais de notaire étant à la charge de la commune.

D'AUTORISER Madame le Maire à réaliser toutes les formalités liées à cette acquisition.

DE DIRE que la présente délibération sera portée au registre des délibérations de la commune.

**DÉLIBÉRATION N°2023-86 : Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2023-2028 – Étude pour la structuration des mobilités et le développement des mobilités douces et actives – Plan Communal de Déplacements**

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 précitée,

Considérant le Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2023-2028,

Considérant le projet d'étude pour la structuration des mobilités et le développement des mobilités douces et actives – Plan Communal de Déplacements,

Considérant le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Objet	En € HT	Objet	En € HT	En %
Etude de mobilité	43 947,00	Département	10 000,00	22,75
		Etat	21 970,00	50,00
		Autofinancement	11 977,00	27,25
TOTAL	43 947,00		43 947,00	100

**Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

SOLLICITER le soutien financier du Département à hauteur de 10 000 € le projet d'étude pour la structuration des mobilités et le développement des mobilités douces et actives – Plan Communal de Déplacements,

D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous documents y afférents.

DIRE que la présente délibération sera portée au registre des délibérations de la Commune.

## DÉLIBÉRATION N°2023-87 : Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour le tableau des effectifs,

**Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

CREER un poste d'adjoint administratif à 23,5/35<sup>ème</sup> à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

D'APPROUVER le tableau des effectifs joint en annexe.

DE DIRE que la présente délibération sera portée au registre des délibérations de la commune.

Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	EFFECTIFS		
			Pourvus	Vacants	Dont Temps non Complet
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
Directeur Général des Services	A	1	1	0	0
Attaché Territorial	A	0	1	0	0
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	0	0
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	0	0
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	0	0
<b>Adjoint administratif</b>	<b>C</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>23,5/35ème</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1	0	0
Agent de maîtrise	C	0	0	1	0
Adjoint technique Territorial	C	1	0	1	0
Adjoint technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	0	0
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	0	26,56/35ème
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	0	22,73/35ème
Adjoint technique Territorial	C	1	1	0	0
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	0	0
Adjoint technique Territorial	C	1	1	0	0
Adjoint technique Territorial	C	1	1	0	21,58/35ème
Adjoint technique Territorial	C	1	1	0	23,83/35ème
Adjoint technique Territorial	C	1	1	0	26,28/35ème
Adjoint technique Territorial	C	1	1	0	0
Adjoint technique Territorial	C	1	0	1	27,70/35ème
<b>APPRENTI</b>					
Apprenti	C	2	1	1	0
<b>FILIERE ATSEM</b>					
ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	0	27,70/35ème
ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	0	27,70/35ème
<b>FILIAIRE ANIMATION</b>					
Adjoint d'animation territorial	C	1	1		35/35ème

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h39

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

\*\*\*\*\*

**Le Secrétaire de Séance**  
M. Mikael GICQUEL

**Le Maire**  
Mme Nadine DRÉAN

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2023**  
**DÉLIBÉRATIONS**

- 85) Acquisition de foncier – rue de Launay Saint Gilles
- 86) Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2023-2028 – Etude pour la structuration des mobilités et le développement des mobilités douces et actives – Plan Communal de Déplacements
- 87) Modification du tableau des effectifs